

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 16 FEVRIER 2022 A 20 HEURES

Date de la convocation : 10 FEVRIER 2022

Présents : M. MATHIEU Patrick, M. TROTTE Jérémie, M. MAYERE Philippe, Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, M. GAGLIULO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTE Maxime, Mme MATHIEU Nicole

Absente avec pouvoir donné : , Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à M. TROTTE Maxime , Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme LOURDIN Vanessa.

Secrétaire de séance : Mme CHATTON Gwendoline

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2021.

Le compte rendu de la séance précédente n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des problèmes de gel de conduite d'eau ont été mis à jour pendant la période de grands froids. Après passage d'un plombier le problème a été identifié et les travaux seront effectués en dehors des périodes scolaires.

En ce qui concerne les travaux de la bibliothèque il ne reste plus qu'à acheter et poser le sol. Ces derniers travaux se feront à réception du lino feeling Zinc.

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil il a été évoqué la nécessité de construire un local technique., il demande au conseil son aval pour consulter un architecte afin d'obtenir des plans et un chiffrage prévisionnel des travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour consulter un architecte pour établissement de plans et chiffrage prévisionnel (D1-2021-02-16)

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'adhésion de la commune au Syndicat du Lignon, la commune doit effectuer des travaux sur le réservoir. Un devis avait été établi par la SAUR en 2021, il a été réactualisé. Le coût des ces travaux seront inscrits au budget communal 2022 suite à dissolution du budget eau
- Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal valide le montant de ces travaux et habilite monsieur le Maire à signer le devis et lancer les travaux. (D2-2022-02-16)
- A la demande du Syndicat du Lignon il convient de nommer 4 membres pour siéger au comité. (D3-20252-02-16°
Sont nommés : Monsieur Patrick MATHIEU, Maire
Monsieur Jérémie TROTTE, Adjoint
Madame Madeleine MARCEL, Adjointe
Madame Nicole MATHIEU, conseillère municipale.
- Monsieur le Maire informe que la Société Alpes Contrôle a effectué sa visite annuelle des bâtiments communaux au niveau électrique. Le rapport signale des travaux des mises aux normes à effectuer. Un devis a été demandé et sera étudié lors du prochain conseil municipal

VENTE PARCELLE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du dossier relatif à la vente de la parcelle communale de 3000 m². Une personne intéressée s'est présentée en mairie. Le dossier suit son cours.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2022 – Pour information, un transfert des charges du personnel sera effectué sur le budget communal 2022

PERSONNEL COMMUNAL

- Protection Sociale Complémentaire – Ordonnance du 17 février 2021

le 17 février 2021 a été publié au journal officiel une ordonnance relative la protection sociale complémentaire dans la fonction publique. Monsieur le Maire propose de mettre en place dès cette année une participation forfaitaire de 15 € /agent/mois. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres le conseil municipal approuve cette proposition et valide sa mise en place au 1^{er} janvier 2022 (D4-2022-02-16)

MOTION SOUTIEN CENTRE HOSPITALIER DE FEURS

Monsieur le Maire donne lecture de la motion en faveur du Centre Hospitalier de Feurs. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres le Conseil municipal décide de soutenir cette motion en faveur du Centre Hospitalier de Feurs (D5-2022-02-16°)

DISPOSITIF ANDI COVID – AIDE AU COMMERCE

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure a été mise en place pour aider les commerces à traverser la crise liée au Covid, en 2021. La Région propose de prolonger la validité de ce dispositif jusqu'à fin 2022 par un avenant à la convention. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant de prolongation d'un an de la convention (D6-2022-02-16)

Au chapitre des questions diverses :

Le Conseil Municipal prenait connaissance

- la CCDI se réunira le mardi 22 février à 14 h en mairie
- Que 2 réunions ont été programmées pour la Zone artisanale du Canal suite à des problèmes de fossés et d'écoulement des eaux usées des entreprises.
- Que dans le cadre de l'entretien de son réseau Orange met à disposition de la mairie un espace dédié pour faire remonter les dégâts sur le réseau orange ; déclarer une panne...
- La demande du Cirque PICCOLINO qui désire se produire à Chambéon du 8 au 11 septembre 2022
- De l'organisation par la CCFF le mercredi 30 mars 2022 à Veauche de 13h30 à 16h30 un après-midi initiation à la conduite des 2 roues motorisés totalement gratuite pour les adolescents de 14 ans et +, les adultes titulaires ou non du permis B
- De la demande de la pose d'un panneau « Sauf cycliste », demande acceptée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal
- De la demande de la CEMEX concernant le Chemin rural n° 11, le conseil municipal habilite Monsieur le Maire à rencontrer le demandeur et faire une proposition location occupation précaire avec entretien et remise en état pour 4000 €/an ou de tout le chemin des Chalinats et chemin rural 11 pour 2000 €/an (D7-2022-02-16)
- De la demande du Sou des Ecoles pour gratuité annuelle des salles communales – décision du conseil municipal après délibération pour 12 voix contre et 3 abstentions de rejeter cette demande
- Des dates des élections
 - Election présidentielle les 10 et 24 avril 2022 permanence de 8 h à 19 heures
 - Elections législatives les 12 et 19 juin 2022 de 8 h à 18 heures
- Que la volière au plan d'eau était terminée
- De vols dans des habitations – demander à la gendarmerie nationale de Feurs de faire plus de rondes en prévention. Une étude sur la pose de caméra sera faite auprès habitants des quartiers « visités »
- Du changement de la chaudière de la salle des fêtes qui était défectueuse.

Le Prochain conseil est fixé au mercredi 30 mars 2022 à 20 heures – le conseil d'adjoints au lundi 21 mars 2022 à 14 heures

Plus personne ne prenant la parole la séance est levée à 23 heures.

Fait le 22 février 2022

Le Maire, Patrick MATHIEU

